

Raumplanung – Nutzungsziffern

Aménagement du territoire – Mesures de l'utilisation du sol

421

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Champ d'application	5
1 Terminologie	6
2 Surface de terrain déterminante (STd) ..	9
3 Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) ...	10
4 Indice d'utilisation du sol (IUS)	12
5 Indice masse (IM)	14
6 Indice d'occupation du sol (IOS)	15
7 Indice de surface verte (ISV)	17

AVANT-PROPOS

Différentes tentatives d'harmonisation des notions d'aménagement du territoire n'ont jusqu'à présent pas abouti. De là est née l'idée, au sein de l'association «Normes pour l'aménagement du territoire», d'introduire les principales notions et leurs définitions dans la collection des normes de la SIA.

Le projet de norme sur les mesures de l'utilisation du sol a été élaboré par l'institut pour l'aménagement du territoire, la recherche appliquée et le conseil en planification (IRAP¹) de la haute école spécialisée de Rapperswil, sur mandat de l'association «Normes pour l'aménagement du territoire» dans le cadre d'un projet de la commission pour la technologie et l'innovation (CTI).

Le texte qui suit comporte pour chaque indice une définition standardisée, une brève description ainsi qu'une présentation graphique.

En ce qui concerne leur fonction et leurs effets sur la planification, les différentes possibilités de mesurer l'utilisation du sol peuvent être classées en deux catégories: Les indices qui mesurent l'intensité de l'utilisation du sol et les indices qui se rapportent à la surface d'occupation au sol.

- L'indice brut d'utilisation du sol, l'indice d'utilisation du sol et l'indice masse font partie de la première catégorie. Ils correspondent au rapport entre la somme des espaces utiles construits, déterminés selon leur surface (IBUS, IUS) ou leur volume (IM), et la surface de la parcelle à prendre en considération (terrain déterminant). Ils sont en général exprimés en valeurs décimales.
- L'indice d'occupation du sol (IOS) ou l'indice de surfaces vertes (ISV) sont par contre des exemples classiques d'indices fixant la surface d'occupation au sol. Ils définissent une part de la surface du terrain déterminant et leur valeur est exprimée en pour-cent.

Commission SIA des normes pour l'aménagement du territoire.

¹Institut für Raumentwicklung, angewandte Forschung und Planungsbegleitung

Sigles des organisations représentées dans la commission SIA des normes pour l'aménagement du territoire

ARE	Office fédéral du développement territorial
ASEG	Association suisse des entrepreneurs généraux
C.E.A.T.	Communauté d'études pour l'aménagement du territoire
COSAC	Conférence suisse des aménagistes cantonaux
CTI	Commission pour la Technologie et l'Innovation
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
FSU	Fédération suisse des urbanistes
HEV	Société suisse des propriétaires fonciers
HSR	Haute école spécialisée Rapperswil
IRAP	Institut für Raumentwicklung, angewandte Forschung und Planungsbegleitung
LADYT	Laboratoires Dynamiques Territoriales de l'EPFL
UVS	Union des villes suisses
VLP-ASPAN	Association suisse pour l'aménagement national

Membres de la commission SIA des normes pour l'aménagement du territoire

Président	Bernard Staub, dipl. geogr., Raumplaner ETH/NDS, Solothurn	Représentant de DTAP, COSAC
Membres	Emilia Antonioni, lic. iur., Lausanne Walter Büchi, Dr. phil. II, Luzern Beat Büchler, Bern Fabio Giacomazzi, Dr. Arch. ETH/SIA/OTIA/FUS, Locarno Martin Gut, dipl. Arch. ETH/SIA, Zürich Reiner Lustenberger, Richterswil Lilli Monteventi, dipl. geogr., Raumplanerin ETH/NDS, Lausanne Rudolf Muggli, Fürsprecher, Bern Monique Ruzicka-Rossier, dipl. Arch. EPFL/SIA, Lausanne Monika Sommer, lic. iur., Zürich Fridolin Störi, Dr. iur, Winterthur Alwin Suter, dipl. Kultur-Ing. ETH, Zürich Fritz Wegelin, Dr. oec., Bern	C.E.A.T. – EPFL SIA / FSU ASEG SIA / FSU SIA CTI C.E.A.T. – EPFL VLP-ASPAN LADYT – EPFL HEV Schweiz UVS SIA / FSU ARE
Experts	Kurt Gilgen, Prof., dipl. Kultur-Ing. ETH, Planer BSP, Rapperswil Andreas Hünemann, dipl. geogr., Rapperswil	IRAP – HSR IRAP – HSR

Adoption et entrée en vigueur

La commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 421 le 18 novembre 2003

Elle entre en vigueur le 1^{er} mai 2004.

Copyright © 2004 Zurich by SIA

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.